

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2012

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT - Evelyne VEROT - Geneviève PLAT - Pascale ODIN - Danielle DURAND

Mrs Michel BADOT - Vincent NICOT - Jean-Claude FEVRE

Absents : excusés Mr Claude MULLIERE - Claudette TISSOT pouvoir Danielle DURAND - Jean-Patrick BROUX pouvoir Guy LOMBARD - Pascale GAY pouvoir Maryse PETIT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

EXTENSION ELECTRIQUE Mr FERRET :

Monsieur le Maire présente le devis du SYDESL relatif aux travaux nécessaires d'extension électrique pour alimenter la future construction de Mr FERRET et Melle ERRAGHNI. Le Conseil accepte ce devis, dont la part restante à la charge de la commune s'élève à 2 640 € HT.

REMPACEMENT OU ENLEVEMENT CABINE TELEPHONIQUE :

Dans le cadre des travaux d'embellissement de la place du bourg, Mr le Maire émet le souhait du remplacement de la cabine téléphonique, du fait de sa vétusté. Le conseil décide de rédiger une demande auprès de France Télécom pour le remplacement ou la dépose.

TRAVAUX ONF : parcelle 21 :

Mr Michel BADOT rappelle la délibération du 30 novembre 2010 relative à l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2011 de la parcelle 21. Considérant que cette dernière demande un délai d'exploitation plus long, Mr BADOT informe que la parcelle sera martelée fin 2012 pour une exploitation fin 2013 début 2014. Le conseil accepte.

ARCHIVES COMMUNALES :

Suite au contrôle des archives communales, Mr le Maire présente le devis proposé par le Centre de gestion concernant le classement de celles-ci. Il informe qu'une subvention du Conseil Général peut être allouée à hauteur de 50% pour une dépense plafonnée à 6 000 €. Le Conseil décide la réalisation du classement des archives communales devisé à 9 280,40 €.

SORTIES SCOLAIRES :

Mr le Maire rappelle que la commune alloue la somme de 10 € par élève dans le cadre des sorties scolaires. Suite à la demande du trésorier, une délibération mentionnant cette dépense est nécessaire. Le conseil confirme sa décision.

ADMISSION EN NON VALEUR :

Suite à une procédure de surendettement, une ex-locataire voit ses dettes effacées dont des loyers impayés dus à la commune. Par conséquent, le conseil inscrit ces sommes en non valeur :

Budget général : loyers : 2 989,64 €

Assainissement : 233,43 €

BILAN CANTINE 2011-2012 :

Après présentation du bilan 2011-2012 du restaurant scolaire, il ressort un excédent de 975,25 €, le conseil décide de maintenir les tarifs actuels soit 3,50 € pour les réguliers et 4 € pour les occasionnels.

PARTICIPATION AU FOND SOLIDARITE LOGEMENT :

Mr le Maire présente un courrier du Conseil Général demandant aux communes une participation au fond solidarité logement qui a pour but d'aider des familles en difficulté.

Le conseil accepte cette aide qui sera de 0,35 € par habitant.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDE :

Le CUI de Mme Nathalie MAITRE arrivant à son terme le 8 novembre 2012, Mr le Maire informe de la possibilité de poursuivre cette collaboration dans le cadre d'un renouvellement de ce contrat pour une période de 6 mois à raison de 26 heures hebdomadaire. Le Conseil approuve.

CONSTRUCTION D'UNE CLASSE : MISSIONS SPS ET CONTROLE TECHNIQUE :

Suite à l'ouverture des plis concernant les missions SPS et contrôle technique pour la construction d'une classe supplémentaire, Mr le Maire propose de confier cette charge aux bureaux de contrôle retenus par la commission d'appel d'offres :

Mission SPS : entreprise SARDEIC avec une offre à 1 590 € HT.

Mission contrôle technique : entreprise SOCOTEC avec une offre à 2 660 € HT + une mission parasismique d'un coût de 280 € HT.

Le conseil valide ces choix.

REMBOURSEMENT FRAIS DE RACCORDEMENT DE TELEPHONE :

Le logement situé au dessus de l'école a été reloué en juin 2012. Depuis les travaux de réhabilitation, la ligne téléphonique n'avait jamais été raccordée. La locataire a fait les démarches pour avoir une ligne fixe et Mr le Maire propose de prendre en charge les frais de raccordement pour un montant de 69 €. Le Conseil accepte.

FISCALITE 2013 :

Après présentation des différentes possibilités issues des récentes dispositions législatives en matière fiscale, le conseil décide de ne pas établir de nouvelles taxations.

SECURITE AU BOURG :

Face à la vitesse excessive des véhicules sur la RD 162 au centre bourg, malgré la mise en place d'une zone réglementée à 30 km/h, Mr le Maire émet le souhait de présenter une demande au département pour créer un plateau ralentisseur sur cette voie, à proximité de l'école. Le conseil approuve.

DIVERS :

Mr Guy LOMBARD présente les différents remerciements et annonces reçus en mairie. Il rend compte des travaux du curage des lagunes. Suite à une erreur d'estimation, la quantité de boues liquides de la lagune du bourg est supérieure au prévisionnel: 680m³ au lieu des 380m³ devisés, ce qui multipliera par 2 la dépense initialement prévue.

Mme Maryse PETIT informe de l'installation de 6 nouvelles cavurnes au cimetière ainsi que de l'aménagement du jardin du souvenir. Elle signale que la population va être recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2013.

Mme Josiane DUMONT fait part de l'ouverture de la garderie périscolaire depuis la rentrée et informe que le projet d'informatisation de la bibliothèque municipale est en cours. Elle signale que quelques réparations des agrès du parcours sportif vont être réalisées.

Mr Michel BADOT annonce la nouvelle vente de bois de chauffage qui aura lieu le dimanche 11 novembre 2012 et fait un compte rendu des recettes de vente de bois 2012.